

**Année scolaire 2010-2011****École Nationale Supérieure  
des Arts Appliqués  
et des Métiers d'Art***School of Art and Design*63 rue Olivier de Serres  
75015 Paris  
tél. 00 33 (0)1 53 68 16 90  
fax 00 33 (0)1 53 68 16 99  
[www.ensaama.net](http://www.ensaama.net)

# CHARTRE D'ETABLISSEMENT

à l'usage des étudiants de la Classe Internationale

## Semaine d'enseignement, horaires, déjeuner

La semaine de formation se déroule du lundi au vendredi : le début des cours est fixé à 8h30 le matin. En raison des travaux de réhabilitation du bâtiment, exceptionnellement le service de demi-pension ne fonctionnera pas dans l'établissement pour l'année scolaire 2005/2006. Les étudiants pourront déjeuner au CROUS voisin métro Pasteur avec des tickets repas. De ce fait les cours de l'après-midi ne reprendront qu'à 14h00 et le rythme scolaire du lundi au vendredi comportera des matinées de 8h30 à 12h30 et des après-midi de 14h00 à 18h00.

## Formation

Les étudiants de la Classe Internationale doivent participer aux cours d'atelier, d'expression plastique et d'histoire de l'art à l'École.

Un emploi du temps leur sera remis au mois de septembre qu'ils signeront. En signant leur emploi du temps, ils s'engagent à suivre tous les cours qui y figurent.

En plus des cours figurant à l'emploi du temps, les étudiants de la Classe Internationale s'engagent à suivre la formation hebdomadaire en Français Langue Étrangère dispensée à l'École Boule et à se rendre régulièrement (au moins une fois par semaine dans un premier temps) à *l'Esp@ce Langues* de la Cité Internationale Universitaire de Paris pour y perfectionner leur maîtrise du français. Ils devront pour cela se faire établir dès le mois d'octobre une carte de bibliothèque de la CIUP pour la somme de 30 euros environ.

Tant à l'École Boule qu'à la CIUP, les étudiants devront faire signer et/ou tamponner un certificat de présence daté pour chaque cours/passage.

## Travaux et rendus

Les travaux exécutés à l'école restent la propriété de l'école pendant une année. Un choix est opéré sur l'ensemble des travaux : il est destiné à alimenter l'image de l'école et sa représentation sur l'extérieur. Les travaux réservés seront restitués aux étudiants, sur leur demande, au bout d'une année. Éventuellement des tirages photographiques des travaux réservés peuvent être établis par l'École à la demande de l'étudiant pour figurer dans son dossier.

## Assiduité et Ponctualité

La ponctualité et l'assiduité sont des règles de toute collectivité qui préparent les étudiants à la vie professionnelle.

L'assiduité consiste à assister à tous les cours prévus à l'emploi du temps.

## **Absences**

Pour toute absence prévisible, l'étudiant est tenu d'informer par écrit et au préalable l'administration de l'École qui appréciera le bien-fondé de cette demande.

En cas d'absence imprévisible, l'étudiant doit prévenir sans délai l'administration.

Quelle que soit la durée de l'absence, l'étudiant doit impérativement passer au bureau de la vie scolaire avant de reprendre les cours.

Les absences injustifiées répétées constitueront un motif d'exclusion de la classe internationale sans possibilité de remboursement de la participation forfaitaire.

## **Participation forfaitaire**

La participation forfaitaire pour les étudiants de la Classe Internationale est fixée selon la période d'enseignement envisagé, pour une année ou un semestre. Tout étudiant inscrit pour l'année est tenu de verser la totalité de la participation forfaitaire au mois de septembre. Le paiement des professeurs et intervenants est à la charge de l'État.

## **Suivi des étudiants**

Les étudiants de la Classe Internationale doivent prendre rendez-vous une fois par mois avec Marie Ogée, coordonnatrice Relations Internationales, afin de faire le point sur leur situation. Lors de ces rendez-vous, ils devront présenter leurs certificats de présence au cours de FLE et à *l'Esp@ce Langues*.

## **Certificat**

La formation qui ne peut excéder une année dans l'une des quatre écoles parisiennes n'est pas diplômante. A l'issue de la période de formation, les étudiants de la Classe Internationale se voient délivrer un certificat attestant de la formation suivie et de la qualité du travail fourni.

## **Stages**

En qualité d'étudiant de l'École, un étudiant de la Classe Internationale peut bénéficier d'une convention de stage de l'établissement.

Dans tous les cas où l'étudiant effectue un stage sous convention de l'établissement avec une entreprise, l'intéressé conserve la qualité d'étudiant de l'École : il est alors étudiant-stagiaire et non salarié.

Dans le cas d'un stage déjà prévu au mois de septembre et effectué sur toute ou partie de l'année, un aménagement d'emploi du temps est envisageable pour les cours dispensés à l'École. Il n'est en aucun cas possible de modifier l'horaire du cours de FLE dispensé à l'École Boule.